



Agréssée physiquement dans un magasin par des vendeurs

Par **papiche_old**, le **22/08/2007** à **00:44**

bonjour ma soeur à été agréssée aujourd'hui dans un magasin par 3 vendeurs. Au départ une vendeuse lui a mal parlé car ma soeur s'est assise sur une chaise d'enfant qu'elle voulait acheter pour son fils et voulait voir si elle était solide. Ma soeur à donc demander à la vendeuse de lui parler gentillement. Celle-ci s'est énervée et ensuite à voulu la frapper ma soeur enceinte s'est donc défendu mais voila qu'arrive une 2 ème vendeur masculin ki attrape ma soeur par le poignet et lui tord ma soeur lui demande de la lacher mais celui-ci ne veut pas il la tien par les deux bras quand la vendeuse qui l'avait agressé au départ lui donne un gros coup de poing dans la figure. Ensuite une autre vendeuse va chercher une barre de fer pour frapper ma soeur enceinte de 3 mois et demi mais heureusement la copine à ma soeur à pu l'en empecher. Ma soeur heureusement n'a pa perdu son bébé mais à un ématome au visage et une foulure au poignet. Elle a un certificat médical. Elle a porté plainte. Pouvez vous me dire quelle est la procédure à enclencher et combien de dommages et intérêts peut-elle réclamer ? car elle aurait quand meme pu perdre son enfant.

Par **Adam Kadamon**, le **22/08/2007** à **10:25**

Bonjour,

La procédure est déjà enclenchée par le biais du dépôt de plainte. Concernant les dommages et intérêts vous pouvez en faire la demande le jour de l'audience en apportant tout document justificatif (certificat médicaux).

Dans la mesure où le montant doit être en adéquation avec les faits, je vous invite à prendre contact avec un avocat qui saura mieux chiffrer votre préjudice physique et moral d'après les pièces que vous pourrez lui fournir.

Cordialement.

Par **papiche_old**, le **23/08/2007** à **23:54**

merci pour votre réponse. Pensez-vous que sa demande à des chances d'aboutir ?